



AVIS PUBLIC

Règlement 002-2022

Contrôle et suivi budgétaire

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Audrey Pilon, greffière-trésorière adjointe, de la Régie intermunicipale en protection des incendies du Kamouraska-Ouest que le Règlement numéro 002-2022 intitulé Règlement portant sur le contrôle et suivi budgétaire a été adopté à la séance du Conseil d'administration le mardi 15 novembre 2022.

DONNÉ À Les Cèdres, ce 4 décembre 2022.

Audrey Pilon
Greffière-trésorière adjointe